

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2021 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 71 646 303 Dinars, un actif net de 71 261 398 Dinars et un bénéfice de la période de 1 040 758 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en de demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les pensions livrées représentent 13,40% de l'actif total au 30 Juin 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 29,33% de l'actif total au 30 Juin 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 21,27% de l'actif total au 30 Juin 2021, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent 42,31% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 Juillet 2021

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/06/2021
(Exprimé en dinars)

		30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
ACTIF				
Portefeuille-titres		30 313 247	26 963 423	26 517 138
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	15 638 548	1 115 258	13 725 649
Emprunt d'Etat	3.2	11 152 907	19 655 188	6 347 216
Titres OPCVM	3.3	3 521 792	6 192 977	6 444 273
Placements monétaires et disponibilités		41 259 715	36 781 954	63 228 022
Placements monétaires	3.4	26 019 869	15 786 500	43 027 762
Disponibilités	3.5	15 239 846	20 995 454	20 200 260
Créances d'exploitation	3.6	73 341	487 392	60 841
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		71 646 303	64 232 770	89 806 001
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	376 455	104 093	215 499
Autres Créditeurs divers	3.8	8 450	9 612	8 691
TOTAL PASSIF		384 905	113 704	224 191
Capital	3.9	69 502 600	61 807 702	84 159 083
Sommes Distribuables	3.10	1 758 798	2 311 363	5 422 727
Résultat distribuable de la période		2 177 207	1 004 046	3 137 824
Regul resultat distribuable de la période		-418 409	1 307 317	2 284 903
ACTIF NET		71 261 398	64 119 065	89 581 810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		71 646 303	64 232 770	89 806 001

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/04/2021 au 30/06/2021
(Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.1	497 131	846 313	413 909	413 909	901 233
Dividendes/ Titres OPCVM		126 535	126 535	362 092	362 092	362 092
Revenues des obligations de sociétés		283 735	545 568	-	-	145 395
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	174 211	51 816	51 816	393 746
Revenus des placements monétaires	4.2	857 797	1 851 094	627 827	703 842	2 862 234
Total des revenus de placements		1 354 928	2 697 408	1 041 736	1 117 751	3 763 467
Charges de gestion des placements	4.3	-224 600	-469 218	-94 929	-104 093	-558 974
Revenus Nets des placements		1 130 328	2 228 190	946 807	1 013 658	3 204 493
Autres charges d'exploitation	4.4	-22 595	-50 983	-8 765	-9 612	-66 670
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 107 733	2 177 207	938 042	1 004 046	3 137 824
Régularisation du résultat d'exploitation		-372 701	-418 409	1 203 075	1 307 317	2 284 903
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		735 032	1 758 798	2 141 117	2 311 363	5 422 727
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		372 701	418 409	-1 203 075	-1 307 317	-2 284 903
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 839	411	-117 964	-117 315	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-68 814	18	-200 341	-200 341	-250 931
Frais de négociation de titre		-	-	-5	-5	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 040 758	2 177 636	619 731	686 385	2 891 952

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Allant du 01/04/2021 au 30/06/2021
(Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 040 758	2 177 636	619 731	686 385	2 891 952
Résultat d'exploitation	1 107 733	2 177 207	938 042	1 004 046	3 137 824
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 839	411	-117 964	-117 315	5 064
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-68 814	18	-200 341	-200 341	-250 931
Frais de négociation de titres	-	-	-5	-5	-5
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-18 003 212	-20 498 047	47 142 117	62 432 681	85 689 859
Souscriptions	65 689 311	111 430 103	68 515 690	84 196 358	211 700 646
- Capital	60 094 645	103 155 645	67 010 000	82 582 600	204 265 200
- Régularisation des sommes non distribuables	6 974 760	6 672 497	-323 604	-323 266	-1 250 093
- Régularisation des sommes distribuables	-1 380 095	1 601 960	1 829 294	1 937 024	8 685 539
Rachat	-83 692 523	-131 928 150	-21 373 573	-21 763 677	-126 010 787
- Capital	-76 638 927	-122 015 027	-20 869 200	-21 255 800	-120 480 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-8 209 061	-7 892 755	121 846	121 830	870 248
- Régularisation des sommes distribuables	1 155 465	-2 020 369	-626 219	-629 707	-6 400 636
VARIATION DE L'ACTIF NET	-16 962 454	-18 320 412	47 761 849	63 119 065	88 581 810
ACTIF NET					
En début de période	88 223 852	89 581 810	16 357 217	1 000 000	1 000 000
En fin de période	71 261 398	71 261 398	64 119 065	64 119 065	89 581 810
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	824 697	847 848	161 860	10 000	10 000
En fin de période	657 852	657 852	623 268	623 268	847 848
VALEUR LIQUIDATIVE	108,324	108,324	102,876	102,876	105,658
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,050%	5,090%	7,236%	7,797%	6,490%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2021

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Juin 2021.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	593 274	621 943	0,868
AMEN BANK 2012	11 000	220 000	230 659	0,322
AMEN BANK 2020-03	75 000	7 500 000	7 710 214	10,761
AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	506 185	0,707
ATL 2020-1A	10 000	1 000 000	1 058 244	1,477
ATL 2020-1AA	15 000	1 500 000	1 587 367	2,216
ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	800 000	838 821	1,171
TLF 2020-SUB	20 000	2 000 000	2 068 745	2,887
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 016 370	1,419
Total Obligations de sociétés		15 113 274	15 638 548	21,827

3.2. Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 796 404	5,299
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 356 503	3,289
EN 2021 CAT.B/5	50 000	5 000 000	5 000 000	6,979
Total Emprunts d'Etat (BTA)		11 077 500	11 152 907	15,567

3.3. Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN PREMIERE SICAV	10 064	1 000 040	1 000 040	1,396
SICAV AMEN	53 027	2 516 277	2 521 752	3,520
Total titres OPCVM		3 516 317	3 521 792	4,916

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- Pensions livrées**

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL260721 (1)	BIAT	91	7,23	2 500 196	2 533 170	3,536
PL050721B (2)	BH	62	7,25	2 500 000	2 529 178	3,530
PL160821 (3)	BT	90	7,25	999 582	1 008 358	1,407
PL190721 (4)	BH	60	7,25	2 500 000	2 521 069	3,519
PL230821 (5)	BT	91	7,25	999 496	1 007 065	1,406
Total pensions livrées				9 499 274	9 598 840	13,398

- **Certificat de dépôt**

	Emetteur	Nombre de jour	Taux	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
CD160821	AMEN BANK	90	7,25	1 971 516	1 985 314	2,771
CD070721	AMEN BANK	40	7,25	3 477 625	3 496 621	4,880
CD020821	AMEN BANK	60	7,25	1 980 897	1 989 755	2,777
CD030821	AMEN BANK	60	7,25	495 224	497 359	0,694
CD260721	AMEN BANK	40	7,25	1 490 411	1 493 989	2,085
CD160821C	AMEN BANK	60	7,25	1 485 673	1 488 985	2,078
CD070921	AMEN BANK	70	7,25	988 879	989 192	1,381
CD290721B	BIAT	30	7,25	4 478 381	4 479 814	6,254
Total Certificat de dépôt				16 368 606	16 421 029	22,920
Total placements monétaires				25 867 880	26 019 869	36,318

- (1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 8,00% Novembre 2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 416 titres pour un montant de 2 500 196 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 26/04/2021 pour une durée de 91 jours avec un taux de 7,23%.
- (2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Janvier 2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 559 titres pour un montant de 2 500 000 dinars au profit de la BH opérée en date du 04/05/2021 pour une durée de 62 jours avec un taux de 7,25%.
- (3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 965 titres pour un montant de 999 582 dinars au profit de la BT opérée en date du 18/05/2021 pour une durée de 90 jours avec un taux de 7,25%.
- (4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Février 2022) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 475 titres pour un montant de 2 500 000 dinars au profit de la BH opérée en date du 20/05/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,25%.
- (5) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 964 titres pour un montant de 999 496 dinars au profit de la BT opérée en date du 24/05/2021 pour une durée de 91 jours avec un taux de 7,25%.

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
PLACEMENT A TERME (i)	9 030 748	13 182 208	5 005 470
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	6 209 098	7 813 247	15 194 790
Total des disponibilités	15 239 846	20 995 455	20 200 260

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	Banque	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
PLACT190821	AMEN BANK	90	7,25	500 000	503 258	0,702
PLACT310821	AMEN BANK	90	7,25	2 500 000	2 511 521	3,505
PLACT160921	AMEN BANK	100	7,25	3 500 000	3 512 792	4,903
PLACT210921	AMEN BANK	90	7,25	2 500 000	2 503 178	3,494
Total Placements à terme				9 000 000	9 030 748	12,605

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	362 092	-
INTERETCOURU/COMPTE REMUNERE	73 341	125 300	60 841
Total des créances d'exploitation	73 341	487 392	60 841

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2021 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
GESTIONNAIRE	16 683	24 029	21 728
DEPOSITAIRE	102 793	22 875	55 365
DISTRIBUTEUR	256 979	57 189	138 407
Total des opérateurs créditeurs	376 455	104 093	215 500

3.8. Autres créditeurs divers :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
ETAT RETENUES A LA SOURCE	1 777	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	6 673	9 612	8 691
Total des autres créditeurs divers	8 450	9 612	8 691

ACTIF NET :**3.9. Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2021 au 30 Juin 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2021	
Montant	84 159 083
Nombre de titres	847 848
Nombre d'actionnaires	181
Souscriptions réalisées	
Montant	103 155 645
Nombre de titres	1 039 226
Nombre d'actionnaires entrants	25
Rachats effectués	
Montant	- 122 015 027
Nombre de titres	- 1 229 222
Nombre d'actionnaires sortants	61
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	411
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	18
Régularisation des sommes non distribuables	- 5 067
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	5 422 727
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 1 215 190
Frais de négociation de titre	-
Capital au 30 Juin 2021	
Montant en nominal	69 502 600
Nombre de titres	657 852
Nombre d'actionnaires	145

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Mai 2021, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Juin 2021 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat Distribuable de la période	2 177 207	1 004 046	3 137 824
Régularisations du résultat distribuable de la période	-418 409	1 307 317	2 284 903
Total des sommes distribuables	1 758 798	2 311 363	5 422 727

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1.Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>17/02/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Dividendes/Titres OPCVM	126 535	126 535	362 093	362 093	362 092
Revenus des obligations des sociétés	283 735	545 568	-	-	145 395
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	174 210	51 816	51 816	393 746
Total des Revenus du portefeuille titres	497 131	846 313	413 909	413 909	901 3

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>17/02/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>
Revenus des placements à terme	157 845	317 013	358 579	430 854	722 160
Revenus du compte rémunéré	5 500	19 500	123 500	125 300	210 300
Revenus des certificats de dépôt	379 360	584 028	8 062	8 062	192 299
Revenus des billets de trésorerie	-	60 165	30 673	30 673	382 188
Revenus des pensions livrées	315 092	870 389	107 013	108 953	1 355 287
Total des Revenus des placements monétaires	857 797	1 851 094	627 827	703 842	2 862 234

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>17/02/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Rémunération du distributeur	123 395	257 788	52 154	57 189	307 100
Rémunération du gestionnaire	51 846	108 315	21 913	24 029	129 034
Rémunération du dépositaire	49 358	103 115	20 862	22 875	122 840
Total des charges de gestion de placements	224 600	469 218	94 929	104 093	558 974

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>17/02/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>17/02/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Redevances CMF	20 739	43 326	8 765	9 612	51 613
Services bancaires & assimilés	2	2 359	-	-	8 475
TCL	1 854	5 298	-	-	6 582
Total des autres charges d'exploitation	22 595	50 983	8 765	9 612	66 670

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.